

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce genre d'explication détaillée en ce moment est contraire au Règlement et devrait avoir lieu lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse du ministre, et je sais qu'il n'avait pas l'intention d'induire la Chambre en erreur, est-il bien exact que les successions de moins de \$50,000 ne seront pas assujetties à l'impôt sur les biens transmis par décès et que l'ancien taux, en vigueur jusqu'au mois d'octobre dernier, est rétabli?

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est précisément là le genre de débat qui se déroulera, je suppose, quand la Chambre sera saisie du bill. Je ne vois pas pourquoi l'on ferait exception à la règle générale, en ce qui concerne une chose qui a évidemment fait l'objet d'un ordre de la Chambre.

M. Woolliams: Sauf le respect que je dois à Votre Honneur, il y a eu malentendu, je crois, à cause de la réponse du ministre. Il a répondu de façon plutôt ambiguë à la question «N'est-il pas vrai...»? Le ministre s'en rend compte, je pense, et j'espère que Votre Honneur, dans sa sagesse, lui permettra d'effectuer un redressement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est difficile de résister à un exposé comme celui-là.

L'hon. M. Benson: Je me permets de dire, si je puis répondre à l'objection, que ma réponse était correcte, selon moi. Les exemptions n'ont pas été majorées et les successions de moins de \$50,000 ne seront pas réduites du fait de l'impôt sur les biens transmis par décès. La situation est exactement la même qu'auparavant. En vertu du nouveau régime fiscal, les exemptions élevées n'ont pas été modifiées. Dans le cas d'un père qui laisserait quatre enfants, par exemple, au moment de sa mort, l'exemption pourrait être de \$100,000 plus les biens transmis à la veuve, également exempts d'impôt.

LES CÉRÉALES

VANCOUVER (C.-B.)—LE DÉPART DE CÉRÉALISERS LÈGES

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce s'il peut assurer la Chambre de l'exactitude des rapports selon lesquels des céréaliers légers sont en train de quitter le port de Vancouver?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà un jour répondu à cette question en confirmant le départ effectif ou imminent de deux bateaux. Dans l'un des cas, on a pris des dispositions concernant le retour du navire plus tard pour qu'il prenne livraison du grain.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, le ministre croit-il qu'il sera bientôt en mesure d'annoncer une nouvelle vente de blé canadien, à la Chine communiste, proportionnelle à la récente vente effectuée par l'Australie et se chiffrant à 137.5 millions de dollars pour 2,250,000 tonnes livrées à la Chine rouge?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, la vente effectuée par l'Australie prouve l'existence de débouchés en Chine. La Commission du blé poursuit les négociations pour obtenir sa juste part de ce marché. Je signale «en passant», comme disait souvent sir John A. Macdonald, qu'en vertu de l'accord avec la Chine dont j'ai déjà parlé, nous vendons sept millions de boisseaux par mois à la Chine, alors que l'Australie en vend 6.6 millions. Cela prouve également que la Chine croit à l'utilité d'une double source de ravitaillement.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre quand ses explications et ses jolies promesses seront remplacées par de nouveaux contrats de vente de blé?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question supplémentaire est litigieuse.

LES ÉDIFICES PUBLICS

VILLENEUVE (QUÉBEC)—LES SUBVENTIONS EN 1967

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances peut-il nous dire quelles sont les municipalités de la circonscription de Villeneuve qui ont reçu des subsides, en 1967, ainsi que le montant de ceux-ci, en ce qui concerne les bâtiments appartenant à la Couronne et érigés sur des terres sujettes à des baux emphythéotiques...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Tétrault: ...consentis par des sociétés privées, ainsi que les bâtiments de la Couronne...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Tétrault: ...érigés sur des terres appartenant à la Couronne?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question du député devrait être inscrite au *Feuilleton*.